

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1403 Décisions concernant les Ministères

n° 1403

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

26 août 1965

Numéro JO

n° 10 du 01/10/1965

Date du numéro

1 octobre 1965

TEXTE INTÉGRAL

M. Ahmed Bourhan Omar, expéditionnaire d'administration principal, 1er échelon, du cadre territorial de l'Administration générale, en service au Cercle de Djibouti (Ministère des Affaires intérieures), qui ne réunit plus les conditions nécessaires pour exercer un emploi public en raison de sa condamnation, par le Tribunal de première instance de Djibouti en date du 29 juin 1965, à la peine de quatre ans d'emprisonnement, cinq ans d'interdiction de séjour et cinq ans de privation de droits civiques, est révoqué de son emploi, avec suspension de ses droits à pension, et rayé du contrôle du personnel des cadres territoriaux.